



Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre à vingt-heure trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Martin du Fouilloux, sous la présidence de M. Patrice BERGEON, Maire de Saint Martin du Fouilloux, dûment convoqués le 16 septembre 2024.

Présents :

Messieurs Patrice BERGEON, Alain GENDRY, Serge SAVIN, Juan-Maria DIAZ de CERIO et David CAILLON
Mesdames Marlène MARTINEAU, Michèle DORET et Marie PELTIER

Absent(s) ayant donné pouvoir : Monsieur Aurélien DANO (bon pour pouvoir à David CAILLON) et Madame Sandra MARTIN (bon pour pouvoir à Patrice BERGEON)

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Madame Marie PELTIER

Après l'appel des présents et le constat du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 août 2024 :

Monsieur le Maire soumet aux voix le procès-verbal de la séance du 19 août 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

Archives communales : devis de restauration registres de naissance 1930-1939, 1940-1949 et 1950-1959

Monsieur le Maire informe le conseil municipal la nécessité de restaurer les registres de naissance de 1930-1939, 1940-1949 et 1950-1959 abîmés par le temps.
Les devis sont d'un montant de 310,50 € TTC par registre, soit un total de 931,50 € TTC.

Monsieur le Maire informe que les devis pour les registres de 1930-1939 et de 1940-1949 sont éligibles à la subvention départementale pour la restauration des archives (ceux-ci doivent être âgés de plus de 75 ans), à hauteur de 40 % maximum du total hors taxes.
Soit 40 % du montant total des devis de 517,50 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les devis de restauration des registres de naissance de 1930-1939, 1940-1949 et 1950-1959 pour la somme totale de 931,50 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire a demander la subvention départementale pour la restauration des archives, pour les registres de 1930-1939 et 1940-1949.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver les devis de restauration des registres de naissance de 1930-1939, 1940-1949 et 1950-1959 pour la somme totale de 931,50 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire a demander la subvention départementale pour la restauration des archives, pour les registres de 1930-1939 et 1940-1949, dont le montant des devis s'élève à 517,50 € HT.

Dénomination et numérotage des voies et des lieux-dits régularisation 2024

Monsieur le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies et des lieux-dits). En effet, une meilleure identification des lieux-dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tout genres.

En particulier, Monsieur le Maire explique que cet adressage constitue un pré-requis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100 % des foyers saint-martiniens et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

La dénomination et la numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

La dénomination et le numérotage constituent, une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

Par la suite, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur la dénomination et le numérotage des voies et des lieux-dits.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de valider le principe général de dénomination et numérotage des voies et lieux-dits de la commune.
- d'autoriser l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies et des lieux-dits.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de valider le principe général de dénomination et numérotage des voies et lieux-dits de la commune.
- d'autoriser l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies et des lieux-dits.

Vœux du maire 2025 : reconduction du format 2024 ?

Monsieur le Maire propose de reconduire le format 2024 (remise de cadeaux pour les enfants de moins de 16 ans, animations et apéritif dînatoire) pour les vœux du maire 2025.

Les devis pour les différentes prestations seront présentés lors de la prochaine réunion de conseil.

Inauguration air de jeux : proposition du report de la date

Monsieur le Maire informe du report de la date pour l'inauguration de l'air de jeux et du terrain multisports. En effet, le sous-préfet ne peut être présent le samedi 28 septembre.

La date de l'inauguration de l'air de jeux et du terrain multisports est fixée au vendredi 11 octobre 2024 à 17h00.

Subventions 2024

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention pour l'année 2024 à :

Football Club Saint Martin du Fouilloux	350,00 €
ACAMO	62,00 €
ADMR	300,00 €
Centre Social Cantonal Les Forges - épicerie sociale	494,00 €
UDAF - Pôle enfant, famille et parentalité	25,00 €
SOLFAEH - anciennement Un Hôpital pour les enfants	50,00 €
Service Habitat logement - Conseil Départemental 79	50,00 €
Club Omnisports Culturel et Cantonal - section danse (COCC)	150,00 €
TOTAL	1 481,00 €

Retour sur l'aménagement du carrefour de la Simnaudière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion sur site a été organisée le 03 septembre 2024 en présence du Sous-Préfet, de la gendarmerie, de l'ATT de Gatine, du maire et des adjoints pour discuter des aménagements de sécurité qui pouvaient être mis en œuvre pour diminuer l'accidentologie du carrefour.

L'ATT de Gâtine va proposer plusieurs scénarios pour sécuriser le carrefour, à savoir :

- un changement de sens de priorité au carrefour ;
- une construction d'un terre-plein central ;
- Etc..

Questions diverses :

Location tivoli association gym de la commune de Reffannes : L'association de gym de la commune de Reffannes a emprunté le tivoli dans le cadre de l'événement des 120 ans du village. Vu que c'est une association hors-commune, le tarif habituel s'applique, soit 70 euros pour la journée.

Zones d'Accélération des Energies Renouvelables : Monsieur le Maire a reçu un courrier de la préfecture invitant le conseil municipal à délibérer rapidement sur les zones d'accélération des Énergies Renouvelables, comme un certain nombre de communes des Deux-Sèvres dans le même cas.

Date prochain conseil municipal : le lundi 28 octobre 2024

La séance est levée à 23h30

Le Maire

Le Secrétaire

Patrice BERGEON

Marie PELTIER